
9 MARS 2021 QUESTIONS ET RÉPONSES

Consigne¹ provinciale d'isolement des contacts des personnes qui ont des symptômes de la COVID-19 et qui sont en attente de test :

"Si une personne est symptomatique et qu'elle est en attente pour passer un test de la COVID-19 ou en attente de son résultat, elle et les membres de sa famille qui habitent sous le même toit doivent s'isoler jusqu'à l'obtention de son résultat."

Q : Est-ce que cette consigne s'applique pendant la période de 24 h d'observation pour les enfants âgés de 6 mois à 5 ans?

R : Non, aucun isolement pour les contacts domiciliaires n'est demandé lors du premier 24 h d'observation.

Q : Pour les enfants âgés de 6 mois à 5 ans : Quoi faire si les symptômes de l'enfant durent plus de 24h ?

R : Compléter l'outil d'autoévaluation en ligne :

- Si l'outil d'autoévaluation en ligne mentionne que l'enfant doit passer un test :

Les autres membres de la maisonnée, doivent alors s'isoler jusqu'à l'obtention du résultat du test. L'isolement s'applique à tous les membres de la maisonnée quelle que soit leur profession ou occupation. Exceptionnellement, certains travailleurs de la santé pourraient être exemptés si leur absence engendre un bris de service.

¹Cette consigne a été mise en place pour intensifier le traçage et concentrer les efforts sur les personnes symptomatiques et leurs proches immédiats qui partagent le même domicile.

Le retour des résultats des tests pour les enfants ou personnes symptomatiques est très rapide. Donc c'est un isolement qui sera très bref si le résultat est négatif, mais qui pourrait éviter de la transmission dans certains milieux si le test est positif.

La consigne est provinciale et elle vient du Ministère de la Santé et des Services sociaux. D'autres Ministères pourraient envoyer à leurs réseaux des consignes complémentaires. Dans ces situations, veuillez-vous adresser à votre Ministère pour vos questions.

Q : Si le résultat de l'enfant est négatif et qu'il présente toujours des symptômes, les autres membres de la maisonnée doivent-ils restés isolés ?

R : Si les membres de la maisonnée n'ont pas développé de symptômes, ils peuvent reprendre leurs activités. S'ils développent des symptômes, ils doivent se référer à la question suivante. En cas de doute, appeler la ligne COVID (1 877-644-4545) ou Info-Santé (811) pour voir si l'enfant a besoin d'une évaluation à la Clinique désignée d'évaluation (CDÉ).

Q : Une personne de 6 ans et plus a des symptômes. Doit-elle s'isoler et passer un test de dépistage automatiquement ou attendre 24 heures d'observation ?

R : Il faut remplir **immédiatement** l'outil d'autoévaluation en ligne et suivre les consignes données.

Si l'outil d'autoévaluation en ligne mentionne qu'elle doit passer un test de dépistage, **elle et tous les membres** de sa maisonnée doivent s'isoler en attendant le résultat du test.

Q : Si le résultat de son test est négatif et que les symptômes persistent que doit-elle faire ?

R : Si son état le permet et qu'elle présente un bon état général, elle et les autres membres de sa maisonnée peuvent reprendre leurs activités.

Si son état général ne lui permet pas, elle doit rester à la maison afin de se rétablir. Il n'y a pas de consigne d'isolement et les autres membres de sa maisonnée peuvent reprendre leur activité s'ils n'ont pas développé de symptômes. En cas de doute, se référer à la ligne COVID (1 877-644-4545) ou Info-Santé (811) pour voir si l'enfant a besoin d'une évaluation à la Clinique désignée d'évaluation (CDÉ).

Q : Un dépistage est-il requis pour un enfant qui a déjà eu la COVID et qui développe à nouveau des symptômes?

R : Non, si les symptômes apparaissent à l'intérieur de 90 jours. Dans ce cas, les autres membres de sa maisonnée n'ont pas à s'isoler. Le milieu doit le gérer comme une absence maladie habituelle (avec les mêmes règles).

Q : Est-ce que les personnes qui habitent sous le même toit qu'une personne identifiée comme un contact modéré sont obligées de s'isoler?*

R : Non, si les personnes qui sont des contacts modérés n'ont pas de symptômes, elles n'ont pas à s'isoler.

Si les personnes qui sont des contacts modérés développent des symptômes, elles doivent se faire tester. En attendant le résultat de son test, les autres personnes de sa maisonnée doivent s'isoler.

*pour les cas de COVID-19 chez qui on ne suspecte pas de variant